

Compte rendu CFDT-VNF

Réunion Délégués Syndicaux/Direction Générale

5 janvier 2022

En introduction, **le directeur général** a rappelé le vote du budget 2022 au Conseil d'Administration (CA) de fin d'année, la bonne consommation du budget d'investissement 2021 (95% d'engagement et 99% de consommation) et l'exemplarité de VNF dans le plan de relance. **Le DG** a également fait un point sur la situation sanitaire et les consignes du gouvernement avec la réactivation des cellules de suivi de situation en précisant qu'une communication rapide et claire aux personnels sur la crise COVID avait été faite et que cela se poursuivrait. Il a précisé ressentir une lassitude des personnels mais qu'il est important de continuer à se serrer les coudes et de maintenir l'activité de VNF à son plus haut niveau possible.

Lors de cette réunion, **la CFDT-VNF** a abordé les différents points suivants :

- Le devenir du corps des PETPE, leur statut et la suite de l'ICT à l'échéance du 31 décembre 2022 ;
- La bascule des corps techniques au RIFSEEP ;
- Les élections professionnelles, le vote électronique, le déploiement de matériels informatiques ;
- Le dialogue de gestion 2022 ;
- La campagne de recrutement 2022 des saisonniers.

Le devenir du corps des PETPE, leur statut et la suite de l'ICT à l'échéance du 31 décembre 2022

La CFDT-VNF a demandé qu'un rétro-planning soit proposé pour donner de la visibilité sur la négociation à venir portant sur le projet de création d'un corps spécifique des PETPE à VNF et toutes les conséquences induites. Rappelons que l'objectif de la direction est d'être en capacité d'intégrer dans le régime indemnitaire de ce nouveau corps l'ICT qui prendra fin au 31 décembre 2022 et pour laquelle Bercy aurait déjà acté le fait qu'il n'y en aura plus après cette date.

Pour autant, les questions qui découlent de ce projet sont nombreuses et les impacts peuvent, en fonction du dispositif mis en place, avoir une incidence majeure pour les personnels.

A ce stade, deux réunions bilatérales avec chacune des organisations syndicales représentatives sont programmées suivies d'une autre réunion plénière. Dans ce délai, **la direction** a indiqué devoir clarifier un certain nombre de points avec les tutelles et qu'elle nous présentera un rétro-planning dans les semaines à venir. Le DG a indiqué ne pas envisager le fait qu'un dispositif ne soit pas validé pour assurer une continuité du projet de transformation de VNF. Il a indiqué que la ligne rouge infranchissable est l'absence de remise en cause de ce principe de maintien de rémunération qui a été acté, écrit et validé par les tutelles et reconfirmé par le commissaire au gouvernement lors du CA. Il a précisé qu'il devait échanger ce vendredi 7 janvier avec le DRH du MTE et avec la DGAFP la semaine suivante. Le DG a confirmé qu'il allait à nouveau poser la question de la garantie de la mise en œuvre du dispositif de remplacement de l'ICT. S'il devait lui être indiqué que les tutelles ne pouvaient pas garantir un tel dispositif, il en tirerait les conséquences et il assumerait.

La CFDT-VNF a rappelé à la direction qu'initialement, elle avait indiqué lors du dernier trimestre 2021, que le calendrier était très serré pour espérer avoir un texte finalisé et applicable au 1^{er} janvier 2023. D'ores et déjà le calendrier évoqué semble dépassé et donc **la CFDT-VNF** a demandé au Directeur général de solliciter auprès des tutelles une prolongation de l'ICT afin d'éviter toute rupture des garanties d'aucune perte financière pour les personnels impactés par les projets de réorganisations.

Le DG a indiqué que s'il y avait un retard sur la sortie du décret actant un nouveau dispositif et la création du corps des PETPE de VNF, il ne lui paraissait pas compliquer d'obtenir une prolongation de 6 à 12 mois de l'ICT.

La CFDT-VNF ne souhaite pas une nouvelle fois qu'un projet de texte soit présenté en fin d'année avec la seule option de l'accepter faute de quoi, il n'y aurait plus aucun dispositif pour les personnels. Elle sera exigeante quant au

contenu de ce texte qui régira le devenir des PETPE et transparente sur les impacts positifs et négatifs qu'il pourrait induire.

Dans l'attente de garanties écrites et pérennes des tutelles, conformément aux engagements du directeur général, **la CFDT-VNF** a indiqué être disposée à discuter des projets de réorganisations, des études d'impacts et du calendrier de déploiement mais s'oppose à ce que des consultations des instances représentatives des personnels soient faites à l'aveugle. Aussi dans l'attente, **la CFDT-VNF** a demandé à nouveau la suspension de toutes les consultations sur des projets de réorganisation qui seraient susceptibles d'engendrer une perte financière pour les personnels.

La CFDT-VNF a rappelé au DG qu'il avait fait preuve d'une grande confiance sur le dispositif de l'intéressement des personnels publics et qu'il a été désavoué sur ce point par les tutelles. Pour **la CFDT-VNF** il faut donc des garanties écrites et fermes !

La CFDT-VNF a procédé à un rappel sur le dispositif d'intéressement pour les personnels de droit public qui était une promesse du directeur général faite depuis 2020 et écrite dans le pacte social qu'il a signé, à savoir :

- En 2020, la direction était encore confiante. Elle indiquait avoir bien préparé ce dossier pour lequel les tutelles étaient informées et ne semblaient pas, selon la direction, émettre d'opposition. Il ne restait que quelques questions techniques mais non bloquantes à lever avec les tutelles.
- En 2021, les personnels attendaient la mise en place de ce dispositif et les OS relançaient la direction à de multiples reprises ! En fin d'année, les OS apprenaient de la direction qu'il y avait une opposition du guichet unique et un refus pour que VNF mette en place ce dispositif. Ainsi, malgré l'engagement initial de la direction, elle se refusait à toute mesure financière pour les personnels alors que la masse salariale permettait de le faire.

En 2022, le directeur général ne semble plus aussi confiant sur le fait d'être en capacité de tenir son engagement. Le sujet est évité et il n'y a aucune information sur les démarches entreprises auprès des tutelles pour déverrouiller ce dossier.

A l'inverse, le directeur général demande aux organisations syndicales de prendre pour acquis « car on lui aurait dit » le fait qu'il n'y aura aucune perte financière pour les personnels dans le cadre des réorganisations et cela dans la durée y compris après l'ICT.

Chats échaudés craint l'eau froide et la CFDT-VNF a bien compris que la simple volonté ou les engagements du directeur (aussi sincères soient-ils) ne suffiront pas à garantir que les promesses seront tenues.

Bascule des corps techniques au RIFSEEP

La CFDT-VNF a rappelé que si la direction attend le cadrage du ministère, il n'est pas envisageable, indépendamment de ce cadrage, que dans la note de gestion VNF la bascule se fasse de façon moins favorable que ce qui avait été obtenu pour les personnels administratifs. Il s'agit donc pour les personnels avec un coefficient de modulation individuel au-dessus de 1 d'un maintien de celui-ci et pour les personnels en dessous, d'un repositionnement au minimum à un coefficient de 1. Bien évidemment la bascule purement technique qui a été opérée, n'empêchera pas ces discussions au sein de VNF et c'est un préalable posé par la CFDT-VNF aux discussions à venir sur le RIFSEEP en CTU Public.

Les élections professionnelles, le vote électronique, le déploiement de matériels informatiques

Aucune réunion portant sur la préparation des élections professionnelles, la mise en place du vote électronique et l'équipement informatique des personnels n'a encore eu lieu à VNF. A l'inverse, de nombreuses réunions ont déjà eu lieu avec les représentants du personnel du MTE qui en sont déjà à élaborer la liste électorale.

Outre le fait que les réunions n'ont pas débuté à VNF, le décret devant régir les nouvelles instances représentatives n'est pas encore paru et à ce stade nous n'avons donc aucune certitude sur son contenu final et les impacts éventuels.

Là encore, **la CFDT-VNF** a demandé de la transparence de la part de la direction et un calendrier prévisionnel portant sur le pilotage et l'organisation de ces élections. Celui-ci devrait être élaboré et transmis dans les jours ou semaines à venir.

D'ores et déjà, **la CFDT-VNF** a demandé à la direction un point sur le déploiement de matériel informatique des personnels, notamment de terrain, dont nombreux restent encore coupés des informations digitales. Elle en a également profité pour alerter sur le fait que le réseau et les serveurs de VNF devaient être en capacité d'absorber toutes les applications informatiques. **La CFDT-VNF** a indiqué avoir déjà constaté, sur des périodes tendues, comme la fin de gestion par exemple, des lenteurs et des bugs informatiques dus à la saturation des serveurs et/ou du réseau. Elle a précisé qu'il était regrettable que les personnels doivent attendre la disponibilité des applications afin de pouvoir travailler normalement. Cela ne correspond pas à l'image de VNF 2.0 affiché par la direction.

La direction a indiqué qu'une présentation sera faite lors d'un prochain CTU Plénier par le directeur de la DSIN sur l'ensemble de ces sujets informatiques. En parallèle, dans le premier trimestre 2022, la direction s'engage à revenir sur l'ensemble des points liés aux élections professionnelles avec toutes les spécificités propres à VNF. Un agenda social propre aux élections sera produit.

Le dialogue de gestion 2022

A la demande de **la CFDT-VNF**, le directeur général s'est engagé à présenter le dialogue de gestion 2022 au mois de mars. A cette occasion, **la CFDT-VNF** demande une visibilité sur la reprise d'emplois par DT et au Siège qui sera une nouvelle fois imposée et opérée cette année.

La campagne de recrutement 2022 des saisonniers

La CFDT-VNF a martelé le fait que la campagne de recrutement des saisonniers sur 2022 ne devait pas être à l'image de celle de 2021 à savoir :

- Manque d'anticipation et de visibilité dans les DT ;
- Multiplication des contrats courts ;
- Remise en cause en dernière minute du début de contrat et/ou de la durée de celui-ci mettant en grande difficulté un nombre important de saisonniers ;
- Mauvaise évaluation du besoin et recrutement massif d'intérimaires.

La CFDT-VNF a demandé qu'au plus vite, une visibilité soit donnée sur le nombre de recrutements autorisés par DT afin de permettre une bonne organisation des services et que tous les engagements pris auprès des saisonniers soient respectés.

La direction a reconnu un manque d'anticipation en 2021 et que la contrainte ETPT était trop forte d'où le recours aux intérimaires. **Le DG** indique avoir dit deux fois au CA que c'était l'illustration d'un réel problème sur ce plafond ETPT lié à la saisonnalité de nos réseaux. Il pense avoir été entendu et obtenir gain de cause lors de la revoyure du COP prévu en 2023. Il a indiqué qu'un retour sera fait au plus tard au mois de mars.



VOIES
NAVIGABLES
DE FRANCE

**NE LAISSEZ PAS LE HASARD
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL !
DEVENEZ LE 1^{ER} DÉFENSEUR
DE VOS DROITS !**